

14^{ème} TOURNOI DE BADMINTON DE DOUBLES VETERANS DE LA CÔTE RÔTIE 10 & 11 Novembre 2018

REGLEMENT DU TOURNOI (N° 18.AURA.69/TL./001)

Le Club de Badminton d'Ampuis est heureux de vous accueillir à son 14^{ème} Tournoi de Badminton de Doubles Vétérans.

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2018-2019 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous
2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du 4 novembre 2018. Il est accessible aux joueurs(euses) vétérans(tes) classé(e)s « R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ». Les joueurs non classés sont invités.
3. Le Juge-Arbitre sera M. Fabrice CAILLET. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
4. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
Le Comité Organisateur se réserve le droit de regrouper certaines catégories (selon les CPPH) en cas d'insuffisance d'inscrits dans un tableau en accord avec le Juge Arbitre, dans l'intérêt du tournoi.
Le Comité d'Organisation et le Juge-Arbitre se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve pour toute raison qu'ils jugeront nécessaire.
5. Les tableaux proposés sont : double dame et double mixte le samedi 10 novembre 2018, double homme le dimanche 11 novembre 2018 dans les séries « R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ». Les tableaux seront constitués en poules de 3 ou de 4 avec 1 ou 2 sortants ou en élimination directe, selon le nombre d'inscrits.
6. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux. Le montant de l'inscription s'élève à 19 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 21 € par joueur(euse) pour 2 tableaux. Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur(euse) uniquement par chèque bancaire. Attention, 3 feuilles d'inscription maximum par clubs. Merci d'envoyer votre inscription par mail à jkersale@yahoo.fr et par courrier à CBA 69 Julien KERSALÉ 18B rue de Bourbourey 38550 Clonas sur Varèze
7. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, sont retenus ceux en vente dans la salle : volants plumes WILSON PRO.
8. Les joueurs s'auto-arbitreront jusqu'aux demi-finales. Si besoin un arbitre officiera pour la finale. Les cas de litiges seront examinés par le Juge-Arbitre.
9. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
10. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par les Juges arbitres.

14^{ème} TOURNOI DE BADMINTON DE DOUBLES VETERANS DE LA CÔTE RÔTIE 10 & 11 Novembre 2018

11. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 4 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
12. Les heures prévisionnelles des matchs seront affichées à titre indicatif dans la salle. L'ordre des matchs pourra être modifié mais aucun match ne sera lancé avec plus d'une heure d'avance sur l'échéancier prévisionnel.
13. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
14. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler aux Juge arbitres et à la table de marque.
15. Au service, tout volant touchant des éléments de structure du gymnase (plafond, câble) sera remis 2 fois maximum. Durant l'échange il sera compté faute.
16. Les joueurs(euses) doivent porter obligatoirement une tenue de Badminton correcte comme défini dans la circulaire d'arbitrage 98/1 du guide du Badminton de la F.F.Bad. Dans l'application de cette circulaire, la décision du Juge-Arbitre est sans appel (ex: cuissards de cycliste, collants, caleçons... sont interdits).
Le port du pantalon de survêtement ou d'une casquette pendant les matchs ne pourra être autorisé par le Juge-Arbitre que dans des cas particuliers.
17. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 21 octobre 2018. Le classement du joueur(euse) sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le 4 novembre 2018.
18. Tout(e) joueur(euse) forfait après la date limite d'inscription devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
19. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le (la) joueur(euse) défaillant(e) ne peut être remplacé(e) que par un(e) joueur(euse) inscrit(e) au tournoi avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente avec l'accord du joueur(euse) encore en lice.
20. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement

Validation Juge Arbitre



LE COMITE D'ORGANISATION